

Monsieur Jean-Claude Béchard
Ministre du développement durable,
de la faune et des Parcs
Québec

Monsieur,

Nous sommes un groupe de citoyens des municipalités de St-Ulric et St-Léandre qui avons décidé de nous unir, car nous sommes très inquiets de la tournure que prend le développement de l'industrie éolienne dans notre région.

Précisons au départ que nous ne sommes pas opposés au développement de l'éolien, nous avons la responsabilité de léguer une planète viable à nos enfants et l'éolien est une énergie verte qui fait appel à une ressource inépuisable, le vent, afin de répondre à notre besoin toujours grandissant d'électricité dans l'esprit du Protocole de Kyoto. Encore faut-il, comme dans le cas de l'hydro électricité, tenir compte des impacts de l'installation d'immenses moulins à vents de 125 mètres de hauteur et plus qui transformeront, si l'on n'y prend pas garde, nos campagnes de l'arrière-pays en grands parcs industriels avec toutes les retombées en bruits et leurs impacts sur la santé des résidents, la dégradations des paysages et des derniers écosystèmes vierges qui restent et doivent être protégés.

Le développement durable doit se faire en harmonisant les différents aspects sociaux et économiques, sans nuire à l'environnement, à l'agriculture et à la foresterie qui sont le pain quotidien de plusieurs de nos concitoyens et au tourisme. Le développement de cette industrie naissante de l'éolien exige une vision globale et lucide de tous ces éléments.

Nous voulons faire la différence entre le développement de l'éolien et la filière éolienne. Les conclusions des premières audiences du BAPE en 1997, sur l'installation du premier parc éolien stipulaient

que des éoliennes ne devaient être installées en zone habitée. Mais c'est l'élément rentabilité qui a ici primé sur le citoyen.

Toute la péninsule gaspésienne est aujourd'hui dans la mire des promoteurs. Monsieur Jean-Louis Chaumel, directeur de recherche de la chaire sur l'éolien à l'université du Québec à Rimouski affirmait récemment sur les ondes de Radio-Canada qu'après la phase d'installation des parcs, les retombées économiques seraient plus importantes pour les bureaux de consultants de Montréal que pour les communautés locales. Les emplois créés y sont peu rémunérés et hautement subventionnés, sans transfert technologique. Les terres agricoles ou forestières sont aussi à très bon marché dans notre coin de pays. Mais est-on si pauvres en Gaspésie qu'il nous faille vendre notre qualité de vie? Nous nous battons depuis des années pour préserver la vitalité de nos petites municipalités, garder ouvertes nos écoles de village, attirer de nouveaux résidents. Après avoir vidé notre fleuve et pillé nos forêts, les grands financiers de la planète lorgnent maintenant sur notre dernière grande fierté, nos paysages.

On s'inquiète avec raison de protéger les contours de la Gaspésie afin de ne pas nuire au tourisme; mais qu'en est-il des gens de l'arrière-pays qui se sentent oubliés dans cette histoire, laissés dans l'ignorance et placés devant un fait accompli ou recevant une information biaisée des promoteurs avant tout préoccupés de vendre leur projet ?

Dans son mémoire présenté aux dernières audiences du BAPE sur la réalisation d'un projet de parc éolien par la compagnie Northland Power inc. le 30 mai 2006, La MRC de Matane conclue en page 14 : "... il y a un manque de connaissances au niveau de plusieurs points entourant le développement éolien au Québec. Les impacts cumulatifs engendrés par la présence de plusieurs parcs éoliens ne sont pas définis en raison du traitement pièce par pièce de chaque projet.(...) Les décideurs municipaux ainsi que la population réagissent présentement au projet au lieu de participer plus activement à son élaboration." Nous assistons à un développement précipité et anarchique.

Le dernier promoteur en lice, le groupe Axor, franchit un pas de plus dans l'odieux : après avoir acheté des droits d'implantation auprès de certains propriétaires, il n'a même pas pris la peine de consulter nos élus municipaux avant d'annoncer l'agrandissement de son parc existant, actuellement non rentable. Avec un mépris total, Axor place notre population devant un fait accompli. Les prochaines audiences du BAPE ne semblent être pour lui qu'une nécessaire formalité servant à endormir nos craintes.

Comme citoyens et payeurs de taxes, nous joignons notre voie à celle de notre MRC dans le mémoire précédemment cité : "La MRC de Matane demande que le promoteur et Hydro-Québec écoutent davantage les préoccupations de la population locale." Ne devenons pas la région qui sera citée dans les prochaines années comme exemple à ne pas suivre dans ce type de développement.

Recevez, Monsieur le Ministre, nos plus sincères salutations,

Nos noms et signatures
Membres du groupe Éole- Prudence

c.c. Monsieur Claude Corbeil, Ministre de l'Industrie
Madame Rita Dionne-Marcelais, critique de l'opposition en matière d'énergie
Madame Nancy Charest, Députée de la région de Matane
Monsieur Réginald Desrosiers, Préfet de la MRC de Matane
Monsieur Serge Gendron, maire de St-Ulric
Monsieur Roger Bernier, maire de St-Léandre
Madame Raymonde St-Germain, Protectrice du Citoyen